

11-INT-487



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **22 FEV. 2011**

Scanné le \_\_\_\_\_

Département des infrastructures.

Interpellation

### Trains de nuits franco-italien au travers de La Suisse. Trains fantômes !

En 2009, les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont supprimé pour des raisons économiques les trains nocturnes via le Simplon de/et pour l'Italie. Ces trains de nuit étaient prisés des citoyens/citoyennes se rendant dans leur pays d'origine <sup>(pour)</sup> remplir leur devoir civique.

Les CFF privilégient le trafic diurne. Des trains à grande vitesse circulent en direction du sud de l'Italie avec des correspondances à Milano Centrale. Si la clientèle s'est clairement répartie sur l'offre de jour, c'est parce que elle n'avait pas d'autres alternatives.

Un train de nuit franco-italien traverse la Suisse de Paris à Roma-Termini avec des arrêts techniques à Vallorbe et Lausanne. Ce train n'est pas inscrit dans l'horaire des CFF, car ces derniers n'ont pas de concession avec la compagnie « Trenitalia ». Cependant, des voyageurs utilisent ce train de nuit selon les horaires de passage en Suisse à savoir à 23 h, 30 au départ de Vallorbe ou 24 h. 00 à Lausanne. Le retour en gare de Lausanne est à 4 h.00. Officiellement, il n'y a pas d'arrêt en Suisse. Des voyageurs utilisent ce train en achetant des titres de transport en France, ce qui engendre donc des pertes de recettes pour les CFF. Les employés de ce train de nuit sont tolérants et compréhensifs envers ces voyageurs. Les CFF n'assurent eux pas de prestations pour ces voyageurs en gare de Vallorbe ou de Lausanne. Or, curieusement, les chemins de fer italiens (FS), au retour, prennent en considération comme officiel l'arrêt en gare de Lausanne.

Pour des courts séjours, un voyage diurne fait perdre deux journées aux voyageurs. Bon nombre de voyageurs qui partaient en weekend prolongé en Italie n'y vont plus depuis la suppression des trains de nuit prévu à l'horaire avant sa suppression.

La communauté italienne en Suisse est la seconde du monde, derrière celle de l'Allemagne. Les liens entre les deux pays sont très denses, sur tous les plans. Une demande de train de nuit existe, c'est certain. Une liaison nocturne rapide entre les deux pays serait rentable, à condition de ne pas multiplier les arrêts entre l'arc lémanique et Milan.

C'est pourquoi, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1.- Le Conseil d'Etat est-t-il au courant de la circulation de ce train de nuit franco-italien avec des arrêts techniques en gare de Vallorbe et Lausanne et utilisés par des voyageurs perspicaces?
- 2.- Le Conseil d'Etat entend-il entreprendre des démarches auprès des CFF pour officialiser les arrêts de ce train de nuit franco-italien en particulier en gare de Lausanne?
- 3.- Compte-t-il réagir pour rétablir les trains nocturnes ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ces réponses.

Penthalaz, le 22 février 2011

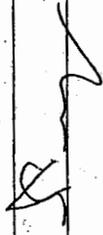
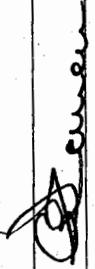
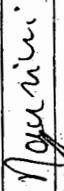
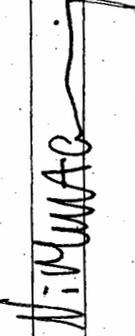
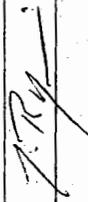
Ne souhaite pas développer

(signé) André Marendaz

## Liste des députés signataires – état au 11 janvier 2011

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François	Dind Claudine
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Dolivo Jean-Michel
Aellen Catherine	Capt Gloria	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Durussel José
Ansermet Jacques	Chatelain André	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna <i>Edna Chevalley</i>	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Fiora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André <i>Pierre-André Gaille</i>
Bersth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Valotton Michèle <i>Gay</i>
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence <i>Golaz</i>
Borloz Frédéric	Delay Elisabeth	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Depoquier Anne-Marie <i>Depoquier</i>	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	Deriaz Philippe	Grandjean Pierre
Brélaz François	Desmeules Michel	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Despot Fabienne	Grognuz Frédéric
Buffat Michaël	Devaud Grégory	Guignard Jean <i>Guignard</i>

# Liste des députés signataires – état au 11 janvier 2011

Guignard Pierre	Meyer Roxanne 	Rochat Nicolas 
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane 	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe 
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie 
Junglaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude 
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier 	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier 	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip 
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venizeos Vassilis
Manzini Pascale 	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André 	Randin Philippe 	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas 	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil 	Weber-Jobé Monique 
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert 
Métraux Béatrice	Rithener Christiane 	Zwahlen Pierre